

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

## Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC\_11\_204

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres  
En exercice :  
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à 18h30, le Conseil de  
Communauté s'est réuni à BOUILLE-COURDAULT en session ordinaire,  
sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :  
- Titulaires : 30  
- Suppléant : 1

Date de convocation : 31 octobre 2023

Excusé ayant donné pouvoir : 1  
Votants : 31

#### PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

#### EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon (donne pouvoir à M. DELAHAYE Philippe)

**ABSENTS EXCUSES :**

- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- Mme CHARBONNIER Nicole, Délégué de la commune de Vix

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

**OBJET : REEVALUATION DES SALAIRES DES ANIMATEURS OCCASIONNELS RECRUTES DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LA MACHE

Monsieur LA MACHE expose les points suivants :

Le Contrat d'Engagement Educatif (le CEE) est un contrat de travail spécifique destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs en France. Il a été créé en 2006 afin de répondre aux besoins spécifiques de ce secteur d'activité.

Ces Contrats d'Engagement Educatif sont des contrats de droit privé faisant l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise conclut des Contrats d'Engagement Educatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elle est responsable de l'organisation de ces accueils.

Il convient pour cela de respecter la circulaire N°12-2013 du 30/10/2013- (SM) de la Direction de la Fonction Publique Territoriale.

Dans le cadre d'un CEE, les dispositions relatives au SMIC et à la rémunération mensuelle minimale (article L.432-2, 3° du CASF) sont exclues. Ainsi, le salaire minimum applicable est défini en jour et est fixé au minimum à 2,20 fois le montant du SMIC horaire (articles L.432-3 et D.432-2 du CASF).

Il devient donc nécessaire de définir la base forfaitaire pour chaque personnel exerçant une activité d'animation ou d'encadrement, qui permettra de rémunérer la "journée pédagogique" réellement travaillée (les week-ends et jour fériés ne sont donc pas rémunérés).

Depuis 2021, nous faisons face à une pénurie d'animateurs. Plusieurs facteurs ont été soulignés, les bas salaires des CEE et le manque de formation lors de la période COVID19.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil de réévaluer le salaire des animateurs occasionnels recrutés dans le cadre du CEE, et d'adopter la grille de salaires suivante :

**Personnel exerçant une activité d'animation ou d'encadrement**

\* Salaires avec congés payés

Fonctions	Diplôme(s) minimum	A ce jour Base forfaitaire brute journalière (pour info)	Base forfaitaire brute journalière à compter 08/01/2024	Base forfaitaire brute journalière (réunion ou ½ journée -4h30) Idem	A ce jour Mensuel brut * (20 x le forfait)	Mensuel brut * à compter 08/01/2024 (20 x le forfait)
<b>Directeur</b>	BAFD ou en cours (ou dérogation J&S)	72 €	76 €	30 €	1584 €	1672€
<b>Directeur Adjoint ou Animateur Spécialisé</b>	BAFD en cours (ou BAFA + 21 ans et 2 ans d'expérience) BAFA + spécialité (Surveillant Baignade...)	70 €	72 €	30 €	1540 €	1584€
<b>Animateur</b>	BAFA	65 €	70 €	30 €	1430 €	1540€
<b>Animateur Stagiaire</b>	BAFA en cours	59 €	59 €	30 €	1298 €	1298€
<b>Aide Animateur</b>	Sans diplôme (17 ans révolus)	55 €	55 €	30 €	1210 €	1210€
<b>Indemnité de nuit</b>	Base forfaitaire brute par nuit	10 €	10 €			

Monsieur le Président précise que l'incidence financière annuelle sera prévue au budget prévisionnel 2024 et que ces bases forfaitaires seront effectives au 8 janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, par 30 voix pour et une abstention (Mme BAUDRY-LOIGEROT) :

- Donne son accord pour réévaluer le salaire des animateurs occasionnels recrutés dans le cadre du CEE, et d'adopter la grille de salaires telle que présentée ci-dessus, à compter du 8 janvier 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour copie conforme.  
 Fait à RIVES-D'AUTISE, le 7 novembre 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 15/11/2023



ID : 085-248500563-20231107-2023CC\_11\_204-DE